



# Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale  
14 avril 2011

Original: français

---

## Comité des droits des personnes handicapées

### Cinquième session

#### Compte rendu analytique de la partie publique\* de la 2<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le lundi 11 avril 2011, à 15 heures

Président: M. McCallum

## Sommaire

Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et d'autres groupes compétents (*suite*)

---

\* Il n'est pas établi de compte rendu analytique pour la partie privée de la séance.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

*La partie publique de la séance commence à 16 h 50.*

**Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et d'autres groupes compétents (point 11 de l'ordre du jour) (suite)**

1. **M<sup>me</sup> Jourdan** (Association des citoyens du monde), s'exprimant au nom de proches d'enfants autistes – essentiellement de mères – du monde entier désespérés par l'inaction de certains pays qui ne veillent ni à éduquer les enfants autistes, ni à apporter une aide à leur famille, déplore que le nombre de suicides dans ces familles, de ruptures entre époux et de départ des frères et sœurs ne cesse d'augmenter. La communauté des autistes, contrairement à d'autres segments de la population tels que les sourds et malentendants, manque de reconnaissance. Les familles d'enfants autistes souhaitent qu'on reconnaisse leur différence et qu'on leur consacre des politiques, des services et des fonds. Les jeunes gens présentant des handicaps complexes, donc particulièrement vulnérables, requièrent une aide supplémentaire par rapport aux autres autistes. Les proches d'enfants autistes sont confrontés à de multiples besoins et à des difficultés, dont la pauvreté, que la société et les communautés ne peuvent partager avec eux. Dans l'optique de mieux les comprendre, une table ronde est prévue en mai 2011 avec le concours de l'Organisation mondiale de la santé. Le Comité des droits des personnes handicapées pourrait envisager d'organiser lui aussi une table ronde lors d'une prochaine session, qui pourrait concourir, notamment, à mieux faire comprendre ce qu'est l'autisme et quels en sont les symptômes, parfois difficiles à reconnaître. En tant que médecin travaillant essentiellement avec des personnes étrangères et issues de minorités, M<sup>me</sup> Jourdan est témoin des multiples difficultés auxquelles se heurtent ces personnes pour accéder aux soins notamment s'agissant en particulier des accidentés du travail dans le pays d'accueil. Le problème de l'égalité des droits pour ces personnes devrait être traité au niveau législatif.
2. **M<sup>me</sup> Maina** dit souhaiter participer à la table ronde organisée sur l'autisme, d'autant qu'il faut apprendre à mieux poser les diagnostics pour, ensuite, pouvoir apporter une aide appropriée. Les gouvernements devraient prendre en compte tous les aspects du problème, du politique au juridique.
3. **Le Président** dit que le Comité des droits des personnes handicapées, très préoccupé par le sort des enfants handicapés, tient à ce que les personnes autistes et leurs proches sachent que le message de l'Association des citoyens du monde a bien été entendu.

*La partie publique de la séance prend fin à 17 heures.*